

## La décision vous appartient

Vous décidez si vous effectuez un frottis. Il est donc important de connaître les avantages et les inconvénients du dépistage. Vous pourrez ainsi faire un choix éclairé, éventuellement avec l'aide de votre médecin.

## Avantages

- Le cancer du col de l'utérus et les stades pré-cancéreux peuvent être détectés tôt, avant même que vous ne le remarquiez.
- En traitant les stades pré-cancéreux, vous pouvez éviter de contracter un cancer.
- Le risque de mourir d'un cancer du col de l'utérus est réduit.

## Inconvénients

- Aucun dépistage ne peut assurer une certitude totale. Par conséquent, si vous avez des saignements inhabituels ou d'autres troubles, consultez votre médecin traitant ou votre gynécologue, même si votre dernier frottis remonte à moins de trois ans.
- Parfois, le corps élimine de lui-même les cellules anormales. Comme le médecin ne peut pas toujours le prévoir, le stade pré-cancéreux est tout de même traité par précaution. Dans ce cas, le traitement n'était donc pas vraiment nécessaire et vous vous êtes inquiétée pour rien.



## Ne manquez pas de consulter votre médecin :

Si vous présentez l'un des troubles suivants :

- mucus inhabituel autour de votre vagin ;
- saignements inhabituels :
  - pendant ou après un rapport sexuel ;
  - quand vous n'avez pas vos règles ;
  - après la ménopause.

## Vous avez des questions ?

Vous pouvez obtenir plus d'informations :

- auprès de votre **médecin traitant ou gynécologue**
- à l'adresse **www.baarmoederhalskanker.bevolkingsonderzoek.be**
- au numéro gratuit **0800 60 160**
- à l'adresse **info@bevolkingsonderzoek.be**
- via ce **code QR** :



Vous décidez vous-même si vous participez ou non au dépistage. Informez-vous bien.

BHK-FO-ALG-2203

Verantwoordelijke uitgever: Patrick Martens, Centrum voor kankeropsporing vzw, Ruidersdreef 4, 8000 Brugge

Dépistage du cancer du col de l'utérus

**NOUS LE FAISONS.  
ET QUE FAITES-  
VOUS ?**



LA DÉTECTION PRÉCOCE EST IMPORTANTE

Informations sur le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 64 ans.

## Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Le cancer du col de l'utérus est une tumeur maligne qui se développe dans le col de l'utérus. Le col de l'utérus est la partie inférieure de l'utérus qui mène au vagin. En Flandre, 350 femmes contractent un cancer du col de l'utérus chaque année.

## Qu'est-ce que le dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Le dépistage du cancer du col de l'utérus propose à toutes les femmes de 25 à 64 ans un frottis gratuit tous les trois ans.

## Pourquoi participer ?

Un frottis permet de détecter facilement le cancer du col de l'utérus à un stade précoce avant même que vous ne le remarquiez. Ses stades pré-cancéreux sont également détectés par le test. Vous n'êtes pas encore atteinte d'un cancer et un simple traitement suffit souvent à vous éviter de le développer.

## Gratuit ?

Vous ne payez que la consultation chez votre médecin traitant ou votre gynécologue. Vous en récupérez une partie auprès de votre mutualité. L'analyse du frottis est gratuite. Toutefois, il se peut que vous deviez payer vous-même une partie des frais. Vous avez des questions à ce sujet ? Contactez votre mutualité. Si un examen de suivi est nécessaire après le dépistage, votre mutualité prend en charge une partie des frais.

## Qu'est-ce qu'un frottis ?

Un frottis est un prélèvement de cellules sur le col de l'utérus, qui est ensuite envoyé au laboratoire. De cette façon, les cellules anormales peuvent être détectées avant qu'elles n'évoluent vers un cancer du col de l'utérus.

## Comment effectuer un frottis ?

> Prenez rendez-vous auprès de votre médecin traitant ou votre gynécologue pour effectuer un frottis. Fixez un jour où vous n'avez pas vos règles.

1



> Votre médecin traitant vous posera d'abord quelques questions. Par exemple, quelle est la date de vos dernières règles ?

2



> Vous enlevez vos vêtements du bas et vous vous allongez sur la table d'examen.

3



> Le médecin prélève un peu de mucus de votre col de l'utérus à l'aide d'un écouvillon, rapidement et sans douleur. L'examen est terminé.

> Le frottis est envoyé au laboratoire pour vérifier la présence de cellules anormales.

## Combien de temps dure l'examen ?

L'examen dure au maximum 15 minutes, y compris le temps pour se déshabiller et se rhabiller.



## Quand recevez-vous le résultat ?

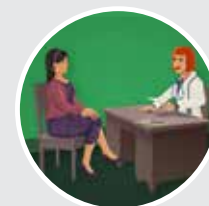
Votre médecin traitant recevra le résultat après une ou deux semaines. Convenez avec lui de la manière dont vous recevrez le résultat, par téléphone ou en vous rendant sur place.



**« MÊME SI VOUS AVEZ ÉTÉ VACCINÉE CONTRE LE VPH (LE PAPILLOMAVIRUS), UN FROTTIS RESTE NÉCESSAIRE ».**

## Quel peut être le résultat ?

Il y a deux résultats possibles :



1. Aucune anomalie n'a été trouvée.
  - Le plus souvent, aucune cellule anormale n'est trouvée et aucun examen supplémentaire n'est nécessaire. Neuf femmes sur dix obtiennent ce résultat.
  - Vous pourrez faire un nouveau frottis dans trois ans.
2. Des cellules anormales ont été trouvées dans votre frottis.
  - Si une anomalie est constatée, cela ne signifie vraiment pas que vous avez un cancer du col de l'utérus. Cela peut vous inquiéter, mais un examen complémentaire est nécessaire. Parfois, il suffit d'effectuer un nouveau frottis six mois plus tard.

**« Plus de 700 000 femmes en Flandre effectuent régulièrement un frottis. »  
Participez-vous aussi ?**

